



LA SÉCU, VITALE POUR TOUTES ET TOUS



Déposé le 27/02/2025

A distribuer avant le
04/03/2025

Caen PIC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Agenda

20 mars 2025

De 11h à 15H00

Rassemblement Unitaire
Régional des retraité-e-s
devant l'ARS de Normandie

2 Place Jean Nouzille
Caen

Imprimé par nos soins Directeur Publication : Jean Jacques Morel
N° commission paritaire : 1 127 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065
Le Courrier de l'UD 14, 8 rue du colonel REMY 14000 Caen
Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr
Site internet : <https://calvados.cgt.fr>
Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr





Union Syndicale des Retraités du Calvados

8 rue Colonel Rémy - 14000 CAEN

Tel: 02.31. 83 68 25 - Email : usrcgt14@wanadoo.fr

Motion aux Elus(es)..

Aux députés(es) et Sénateurs(trices)

Les adhérents CGT retraités et pensionnés du département du Calvados réunis en Conseil Départemental du 03 février 2025 s'adressent aux élus de notre département.

A vous entendre mesdames, messieurs, les solutions ne peuvent passer que par des privations encore plus lourdes pour la grande masse dont les retraités font partie.

Depuis plusieurs mois les gouvernements successifs tentent de diviser salariés et retraités en pointant la « richesse » des uns par rapport aux autres, mais il est absurde de comparer ceux qui démarrent dans la vie et ceux qui ont derrière eux plusieurs décennies de travail !

Encore une fois, vous choisissez de vous attaquer aux retraités que vous considérez comme un poids et non une richesse. Alors allons y :

- augmenter les cotisations sociales des retraités pour les aligner sur celles des actifs. Une des dernières propositions en date, vient de la ministre du travail qui propose une taxe uniquement pour les retraités qui gagnent plus de 2000€ ou 2500€, qui, je cite « en ont les moyens », afin de financer la perte d'autonomie !

- supprimer l'abattement fiscal de 10% pour les retraités, qui permettait de mettre à égalité devant l'impôt les actifs et les retraités et ce plafonné à 4300€. Cette proposition est reprise par le patron du MEDEF. Pourquoi pas baisser le niveau des retraites et pensions, tant que vous y êtes ?

Cela suffit, les retraités ne sont pas « la vache à lait » du gouvernement ni du patronat !

Les retraités ne sont pas responsables des 1000 milliards de dette supplémentaire. Ce sont bien des choix gouvernementaux guidés par les lobbys patronaux qui ont redirigé les richesses de notre pays vers quelques-uns des plus riches au détriment de la collectivité. Jamais le CAC 40 ne s'est aussi bien porté....

La Sécurité Sociale, branches maladie et retraite, ne souffre pas de dépenses trop élevées mais bien des recettes trop faibles du fait des exonérations de cotisations dont les entreprises profitent depuis des décennies

Les récentes augmentations des retraites et pensions, qui n'ont pas rendu les retraités « riches », n'ont absolument pas compensé l'inflation et ne doivent pas faire oublier que, durant 15 ans, les retraités ont été les grands oubliés des revalorisations de retraites et pensions.

Le gouvernement Macron-Bayrou, ultra minoritaire, prétend maintenir la retraite à 64 ans, imposée à coup de 49-3. Cette dernière réforme est rejetée très majoritairement dans le pays (90% des salariés sont contre). Qui plus est, le 1er ministre prétend réouvrir le projet de retraite par points.

Ce nouveau projet de retraite par points va à l'encontre du système de retraite par répartition actuel qui est lui-même en complète opposition au système de capitalisation proposé par le MEDEF.

Et que reste-t-il pour nous travailleurs, retraités et citoyens ? Les commerces tombent leur rideau, les écoles se vident, les hôpitaux sont sans moyen et les déserts médicaux s'étendent.

Les transports publics sont inexistantes pour le plus grand nombre, les matériels inopérants et les infrastructures dégradées. Les questions énergétiques sont mesurées sous l'angle de la seule rentabilité et non celui de la nécessité vitale de réponses aux besoins sociaux et environnementaux.

Parce que nous ne reculerons pas ! Parce que nous sommes debout, fiers, nous exigeons une juste répartition des richesses. Fort de tous ce que nous venons de dénoncer, nous vous invitons à venir soutenir les retraités(es) au rassemblement du 20 mars 2025 au siège de l'ARS Normandie à Caen

Flash info seniors

Sommaire :

Edito :

Sylvie RELLAND
Secrétaire générale
de l'USR/CGT14

Lettre aux élus

Congrès USR/CGT14
Compte rendu

Services aides à domicile

5 avril: Repas dansant

Dettes publiques

8 mars

20 mars: action retraité-es



NON, les retraités ne sont pas des nantis !!!

Le financement de notre modèle de retraite repose sur trois paramètres :

l'âge de départ en retraite

le niveau des pensions

les ressources affectées au financement des retraites.

La population vieillit, il serait donc logique de consacrer une part plus importante de nos richesses au financement de nos retraites. Augmenter les salaires et faire reculer le chômage seraient des solutions (entre autres) pour l'assurer.

Pour le Président du COR, le problème n'est pas tant la question de la réforme des retraites que la situation économique de notre pays.

Mais cette « dette », ce ne sont pas les salariés ni les retraités qui en sont responsables !! Cela fait des années qu'il y a des cadeaux fiscaux et sociaux pour les entreprises alors que les gouvernements multiplient les réformes violentes pour les salariés et cela au nom de la politique de l'offre et de la compétitivité.

Si la retraite à 64 ans est toujours contestée par 70 % de la population, c'est grâce à la mobilisation syndicale et populaire.

Pour que la démocratie soit respectée, la CGT exige dans tous les cas un vote au parlement ou la consultation des Français par référendum.

La CGT fait des propositions pour augmenter les recettes de plus de 40 milliards d'euros, dont la majorité peut être mobilisée dès 2025 :

Contribution de l'intéressement et de la participation ;

Augmentation de 0,5 point de la cotisation entreprise ;

Égalité Femmes-Hommes sur les salaires ;

Mise à contribution des revenus financiers et des dividendes.

Le Comité général a validé la proposition d'engager une véritable campagne de mobilisation pour reconquérir une Sécurité sociale intégrale, avec un financement à 100 % par les cotisations sociales.

La question des cotisations sociales est au centre des enjeux du financement de la Sécurité sociale. Depuis 1991, la part des cotisations sociales issues du travail est passée de 86,8 % à 65 % aujourd'hui, dont, pour la seule branche santé, elle est tombée à 32 %.

La réalité est simple : les marchés financiers considèrent « illégitime » l'existence d'un tel système de solidarité publique. Leur objectif est d'accaparer ces masses financières que représente le budget de la Sécurité sociale, lequel leur échappe depuis des années.

Répondre aux besoins des retraité-es, en lien avec les actifs-ves, nécessite de donner confiance dans la capacité de l'action collective et syndicale. Face à cette responsabilité, L'inter-syndicale Nationale et locale des retraités a décidé d'une journée de mobilisation des retraité-es pour **le 20 mars prochain à 11h devant l'ARS de Normandie, 2 place Jean Nouzille à Caen.**

Congrès USR/CGT novembre 2024

Les 13 et 14 novembre dernier s'est déroulé le 10ème congrès des retraité-e-s CGT du calvados.

Lors de ce moment de démocratie, 3 thèmes ont été mis en débat.

Santé et Sécurité sociale (Par Jean-Marie Peynard)

La Sécu ne concerne pas que la santé bien sûr. Il y a les familles, les retraites, les accidents de travail, et bientôt, comme la CGT le réclame, l'autonomie. Les débats ont montré que les problèmes de la santé étaient un sujet primordial dans la vie et le bien-être des gens.



Pour se réapproprier la sécu et le 100 pour cent Sécu, il est nécessaire de repartir de sa création en 1945 dans le programme du CNR. Au départ, la Sécu n'était pas à 100% mais autour de 90% avec l'objectif d'arriver à 100%. Avec ses principes de : Unicité ; Universalité : solidarité ; démocratie ;

"Chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins"

Avec le temps, le capitalisme avec l'aide des gouvernements n'a pas cessé de modifier la gestion et surtout la gouvernance de la Sécu. C'est l'argent des cotisants qui est versé à une caisse commune pour répondre aux besoins des salariés. Parce que c'est l'argent des cotisants, c'est à eux par leurs représentants élus de prendre la gouvernance et non pas à l'Etat qui peu à peu prend la main avec les impôts prélevés (la CSG est un impôt). Les exonérations de cotisations sociales des entreprises représentent 80 milliards qui ne vont plus dans les caisses de la Sécu. C'est un détournement de fonds au détriment de la sécu et de ses cotisants. L'Etat par les impôts est en train d'étatiser la sécu pour mieux la privatiser.

Il faut se réapproprier la Sécu et un grand service public de la Santé : combattre les déserts médicaux, les dépassements d'honoraires.

Rappel des revendications de la CGT:

- Supprimer les exonérations de cotisations sociales.
- Généraliser le tiers payant
- Développer la prévention et le dépistage dans les entreprises.

La bataille commune pour les 100% sécu peut être fédératrice à condition de bien expliquer ce qu'est la sécu, pourquoi et comment elle a été créée. En 2025 pour les 80 ans de sa création, la CGT se doit de se mobiliser et de lancer en grand une campagne (tracts, conférences, rassemblements) pour faire comprendre au plus grand nombre que la solution est d'aller vers les 100% Sécu. C'est un choix de société en faveur de la solidarité.

EN CONCLUSION : La CGT exige un grand service public de la Santé et de l'action sociale

l'autonomie (Par Pascal Gonet)

Aujourd'hui ce sont 2,5 millions personnes qui sont en perte d'autonomie, 4 millions en 2050.

De quels services publics de l'autonomie avons-nous besoin ?

Le traitement de l'autonomie est « une marchandise » le Gouvernement est au service d'intérêts financiers, certains élus ont été complices de la maltraitance dans les Ehpad.



On constate un manque d'humanité dans les Ehpad, les salariés font ce qu'ils peuvent mais il y a des sous effectifs, des manques de formations, des rémunérations de misère.

Les EHPAD dans le champ du privé lucratif « Poussent comme des champignons, cela rapporte » Mais « ça eu payé » ; en effet 75% des Ehpads sont en grande difficulté financière.

La CGT réclame un Service Public de l'Autonomie, nous devons nous mobiliser, la tendance de l'Europe libérale actuelle est pour la privatisation de tous les services.

Les Résidences Séniors se développent, source de nouveaux profits. Un camarade résident a provoqué une rencontre, 40 résidents sont venus et ont rédigé un Cahier de Doléances. Il y a un travail de conscientisation à faire : « Battons-nous, battez-vous ! »

Il faut des services non lucratifs qui prennent leur temps, des services Humains.

Il y a la volonté de rester le plus longtemps au domicile, avec des personnes qui passent « tenir compagnie » pour tromper l'ennui.

Connaissez-vous le « Balutage » ? Une personne vient poser son « baluchon » pour quelques jours pour tenir compagnie à une personne âgée.

Il y a la possibilité dans les communes motivées, de mobiliser des jeunes faisant un Service Civique qui viennent visiter les personnes âgées de la commune.

Pour finir par une note optimiste, Paulette qui a 90 ans nous a dit : « *Quand je prends les transports en commun pour faire le marché, il y a toujours une personne pour m'aider à monter ou descendre du bus !* »

Les transports (par Martine Pasquier)

Développer les transports en commun pour répondre aux besoins

Tout d'abord, partir de l'existant : un état des lieux est à faire dans les différents territoires, qu'ils soient urbains, péri-urbains ou ruraux, de l'existant, ou, parfois, du non-existant.

Cette première étape doit nous permettre de contribuer à l'élaboration d'un schéma de développement des transports adaptés aux besoins de déplacement de la population.

Mener une réflexion sur la complémentarité des transports : bus, tram, RER, TER, ... en lien avec les syndicats CGT.

Pour les transports en commun déjà existants, porter un objectif de gratuité : revendication sociale et écologique. L'USR du Calvados a d'ailleurs rejoint le comité pour la gratuité des transports à Caen la Mer en novembre 2023.

Reprise de la revendication d'un service public des transports dans lequel les usagers et les salariés ont leur mot à dire. Un service public des transports permet également de sortir des appels d'offres et du moins-disant social qu'ils génèrent.

Pour pouvoir passer à l'action et travailler ce sujet de première importance que sont les transports, un collectif de travail composé de camarades de tous horizons professionnels et territoriaux est proposé.

Le syndicalisme retraité nécessite une activité régulière dans des sections syndicales de retraité (es) en lien avec l'entreprise ou proches du lieu de vie. La qualité de la vie revendicative et syndicale dans les sections syndicales de retraité (es) donnera l'envie de rejoindre et de participer à son dynamisme et à son efficacité. C'est ce qui distingue les sections syndicales d'autres associations ou clubs de retraité (es) répondants à d'autres besoins.

Notre USR réaffirme sa détermination à lutter contre la politique de régression sociale du gouvernement aux ordres du patronat.

Ne relâchons pas les efforts. Continuons le combat !



A l'issue de ce congrès un nouveau Conseil Départemental d'une quarantaine de membres a été élu dont les 4 membres du bureau.

De gauche à droite: Nicole ROUSSEL Trésorière

Olivier ZUIANI Responsable « Vie Syndicale »

Jacky DUCROCQ Responsable « Communication »

Sylvie RELAND Secrétaire Générale



Conclusions et feuille de route

Par **Sylvie RELLAND** Secrétaire Générale de l' USR 14

Le gouvernement est revenu sur sa décision de ne pas revaloriser au 1er janvier 2025 les retraites de base, comme le code de la Sécurité sociale l'y oblige. Il coupe la poire en deux mais ce n'est pas à la hauteur des besoins et de nos revendications.

Par ailleurs Il se refuse toujours à revenir sur les exonérations de cotisations sociales patronales qui coûtent chaque année plus de 70 milliards aux budgets publics. Ces exonérations, loin de servir l'emploi, grèvent largement le budget de la Sécu et profitent pour l'essentiel aux actionnaires.

Par ses actions, l'USR CGT du Calvados entend contribuer à une évolution sociale vers toujours plus de justice et de solidarité en intégrant le rôle de plus en plus important joué par les seniors. Nous exigeons de l'Etat qu'il assure aux citoyens un accès continu aux traitements médicaux indispensables, et pourquoi pas nationaliser la production et la distribution des médicaments génériques.

L'intersyndicale revendique un grand service public de l'aide à l'autonomie avec zéro reste à charge, regroupant et intégrant l'ensemble des structures et des personnels concernés.

Nous fêterons l'année prochaine les 130 ans de la CGT, l'occasion encore une fois de constater que la CGT a toujours évolué, s'est toujours transformée durant ses 130 ans d'histoire.

Pour autant, soyons vigilants, le RN est prêt à laminer les libertés syndicales et il ne s'en cache pas. Le RN déteste la CGT et veut contrôler voire museler les libertés fondamentales comme la liberté de la presse, la justice, etc. L'extrême droite, grande amie du patronat et des plus riches, ne s'en cache pas, dans son programme plusieurs mesures visent à affaiblir les syndicats qui défendent les travailleuses et les travailleurs. Ils vont même jusqu'à proposer la suppression des subventions de l'État aux syndicats alors que dans le même temps, le RN est biberonné aux subventions publiques.

Dans cette conjoncture, l'utilité d'une activité syndicale collective spécifique pour défendre nos garanties collectives, nos retraites et pensions, nos services publics, nos services de santé, mérite d'être réaffirmée.

Ce congrès fut aussi l'occasion de fêter les 30 ans de la création de notre structure CGT des retraité-es dans le calvados. Un moment riche en émotion.

Une histoire qui débute en décembre 1994 avec Bernadette HENRY élue secrétaire générale avec son appui Louis RIVIERE, puis Yannick RAUYER, Claude GAUTRAIS, Jean Luc LEMAROIS et aujourd'hui Sylvie RELLAND.



Qui mieux que le Secrétaire Général de l'Union Départementale CGT du Calvados de l'époque pour venir raconter comment les choses se sont passées il y a trente ans.

Gérard LENEVEU, s'est gentiment prêté au jeu de l'interview ! Il ne s'est pas fait prier pour expliquer les différentes étapes qui ont précédé le 1er congrès de l'USR.

Gérard ne pouvait terminer cet exercice de mémoire sans en dire un peu plus sur **Bernadette HENRY**. Cette camarade de la CGT des PTT, qui accepta après quelques réticences de devenir la première Secrétaire Générale de notre USR du Calvados

Sans gâteau et sans bougies, ça ne serait pas un véritable anniversaire ! La fête n'aurait pas été complète sans quelques chants de la **Chorale des Gosiers Tonics** !



SERVICES PUBLICS D'AIDE A DOMICILE EN DANGER ?

En 2023 – 2024 , les retraités du Calvados se sont mobilisés en intersyndicale sur la situation et le devenir des services d'Aide à Domicile gérés par les CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale) des communes. Au fil du temps, discrètement, sans faire de vagues, ces services disparaissent et sont transférés à des associations ou entreprises privées pour répondre aux besoins de prises en charge des personnes en perte d'autonomie sur un territoire donné. Il ne reste plus que 20 services publics sur le département, services fragilisés par les choix budgétaires de Conseil Départemental .

Les Maires évaluent à 30€ le prix de revient d'une heure de travail (ce prix inclus le salaire, la formation, la gestion, les déplacements etc etc) et le Conseil Départemental maintient le remboursement à 23€50, autant dire que tous les services sont tous en déficit et pèsent lourds dans les budgets des communes.

A cette charge financière s'ajoutent les problèmes de recrutement, de formation, de déplacement, de gestion de ces services avec des prises en charge de personnes avec des pathologies de plus en plus lourdes et complexes.

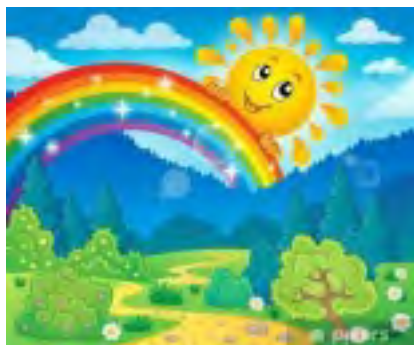
Le Conseil Départemental accordait aux services signataires d'un CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens) un complément de 3€31 par heure travaillée en contrepartie de prise en charge de missions supplémentaires négociée dans le cadre de ces CPOM.

Aujourd'hui, coup de tonnerre dans le ciel, déjà bien sombre de ces services de proximité indispensables pour le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées de notre département : le Conseil Départemental ne signera plus de CPOM pour les services qui ne font pas 45 000 heures par an auprès des personnes aidées. Avec ce nouveau dispositif, seule la ville de CAEN qui effectue ce total d'heures pourra encore signer un CPOM, que deviennent les autres services ?

Cette nouvelle contrainte des 45 000 heures n'a jamais fait l'objet d'aucune consultation, d'aucune information en amont au CDCA. Avec cette nouvelle mesure, les services des CCAS sont touchés mais aussi toutes les petites structures privées ou associatives telle que l'association ETRE. C'est incompréhensible, cela va à l'encontre des politiques du maintien à domicile préconisées et surtout demandées

Section des Cheminots CGT retraités de Caen Repas de printemps du samedi 5 Avril 2025 (ouvert à toutes et tous)

Notre section a le plaisir de vous retrouver à son traditionnel repas de printemps le 5 Avril 2025 Salle P.Semard à partir de 12 H.



Repas et après midi dansante au prix de **24 €**

MENU

Mise en bouche
Feuilleté de fruit de mer
Sorbet pomme calvados
Osso bucco, pommes de terre sautées
Les trois seigneurs sur lit de salade verte
Tarte fine au caramel d'Isigny et sa boule de glace vanille
Vin blanc/ café



Un apéritif offert sera servi à table (Whisky, Ricard ou Kir)

Possibilité d'acheter du vin rouge blanc ou rosé ainsi que du vin pétillant au bar.

Nous espérons de vous retrouver nombreux autour d'un repas convivial et fraternel. Puis sur la piste, pour quelques pas de danse avec notre orchestre maison. Nombre de places limitées!!!

Repas de printemps du 5 Avril 2025

NOMPrénom.....

N° de téléphone.....

Nombre de repas.....x par 24€ =.....

Renseignements et réservations avec règlement par chèque à l'ordre de « Syndicat CGT loisirs cheminots retraités de Caen »

Avant le 28/03/25 à envoyer ou remettre à: Duvet Philippe (06 89 48 04 56) 11 Rue de la Roseraie 14120 Mondeville

Airey Pierre (06 08 57 41 85) 67 rue Eustache Restout 14000 Caen

DETTE PUBLIQUE.

Nous ne sommes pas condamnée·es à vivre avec !

Voilà maintenant des décennies que le monde politique, de façon récurrente, entonne le célèbre couplet de la dette publique, que la France est au bord de la faillite.

Mais un petit rappel s'impose.

Souvenons-nous, le 16 mars 2020, le confinement généralisé était annoncé. Ce qui voulait dire arrêt complet de l'économie, sauf pour les activités essentielles à la vie de la Nation.

Avant cet évènement planétaire, l'État français était au bord de la faillite et avait engagé des réformes structurelles : assurance chômage, retraites, privatisation de certains services publics...

Soudain, l'argent est réapparu. L'État trouve des milliards pour financer les masques, les tests, les vaccins, mais aussi pour les entreprises, dont les chiffres d'affaires se sont effondrés, ainsi que pour les salaires des ménages. Les entreprises n'avaient plus de client·es, pourtant tous·tes les salarié·es ont été payé·es.

COMMENT UN TEL MIRACLE S'EST-IL PRODUIT ?

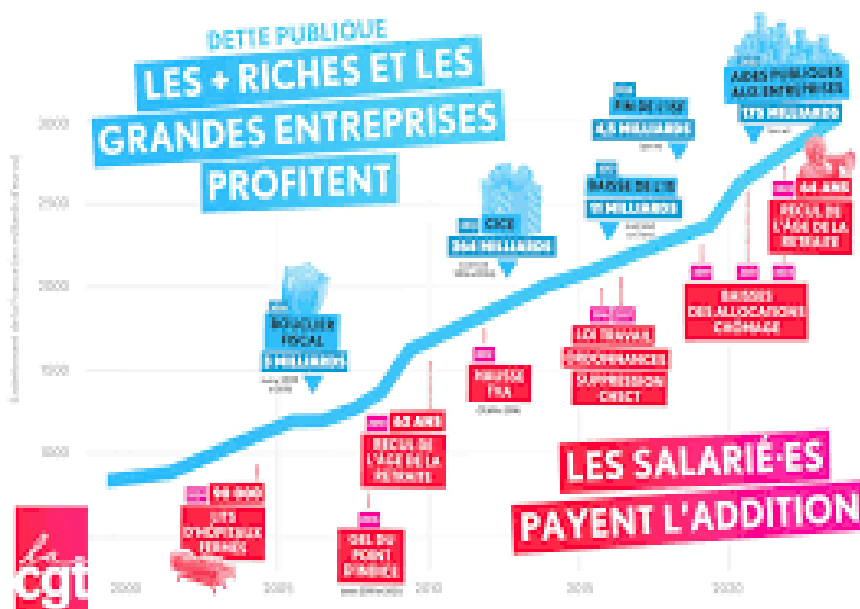
L'État est intervenu à coup de milliards. Ce fut « le quoi qu'il en coûte ! », avec le résultat que l'on connaît. Depuis des années, voire des décennies, nombreuses et nombreux sont celles et ceux qui entonnent le couplet de la dette publique. Dès le XIX^{ème} siècle,

John Adams, deuxième Président des États-Unis, déclarait: « il y a deux fa-

cons de conquérir une Nation, l'une est par les armes et l'autre par la dette ».

Depuis 40 ans, tous les 10 ans, nous arrivons à un seuil dit « fatidique ». Ce fut tout d'abord les 1 milliard d'euros, puis les 2 milliards d'euros, pour arriver, aujourd'hui, à 3 milliards d'euros.

À entendre les experts, les hommes et les femmes politiques, tout le monde est coupable : les travailleur·euses, les retraité·es, les chômeur·euses, les malades, les assuré·es sociaux·ales..., sauf les banques.



AVONS-NOUS TOUJOURS EU UNE DETTE ?

Le dernier budget en équilibre pour la France date de 1974. La France s'est-elle alors toujours financée auprès des marchés financiers ? Non. Cette nouvelle situation s'est produite dans la seconde moitié du xxe siècle, à partir d'un choix de nos politiques. Nous sommes passés d'un État suzerain, exerçant sa domination sur les banques, à un État partenaire et associé aux banques et aux organisations privées des marchés financiers.

À l'époque, deux arguments étaient avancés pour justifier cette nouvelle orientation :

- Le circuit du Trésor, c'est-à-dire d'un financement administré par l'État, a le défaut d'engendrer de l'inflation.
- Il ne faut pas laisser aux mains des politiques le contrôle du crédit et de la monnaie. La tentation est trop grande pour elles et eux de dépenser sans compter dans le but de se faire réélire en toute responsabilité.

POURQUOI LA FRANCE DOIT- ELLE EMPUNTER ?

Prenons l'exemple du budget 2023. Les dépenses prévues étaient de 500 milliards ; les recettes prévues étaient de 345 milliards, via les impôts, donc un déficit de 155 milliards.

L'État décide d'emprunter 270 milliards pour combler le déficit et pour rembourser les 115 milliards d'intérêts des emprunts précédents qui arrivent à terme. C'est une spirale infernale qui accroît, d'année en année, notre dépen-

dance aux marchés financiers.

En 2023, l'État va alors payer 51,7 milliards d'euros d'intérêts, 2e poste du budget après l'enseignement, 60,2 milliards, et devant la défense, 43,9 milliards.

Les choix fiscaux des gouvernements successifs ont fortement contribué à réduire les recettes de l'État. Le crédit d'impôts compétitivité emploi (CICE) coûte 100 milliards de moins pour les finances publiques, les exonérations fiscales et de cotisations. Dans le même temps, les supers profits ont atteint 150 milliards en 2022. C'est à croire que nos politiques préfèrent la dette à l'impôt.

Jacques Rigaudiat, conseiller maître à la cour des comptes, a déclaré : « Sous tutelle des marchés, le souverain d'aujourd'hui est de surcroît institutionnellement en liberté conditionnelle. »

À longueur de temps, on fait peser sur l'ensemble de la population le poids de la dette et de l'avenir que nous laisserions aux jeunes de demain. Une autre question se pose : pourquoi ne nous parle-t-on jamais de recettes ? Alors que celles-ci ne cessent de diminuer par les baisses d'impôts, les cadeaux qui sont faits aux grandes entreprises.

EST-IL POSSIBLE POUR UN ÉTAT DE RÉGLER SA DETTE ?

Donnons d'abord un exemple sur les dangers des méthodes employées par nos gouvernants.

La Grèce, en 2010, avait un taux d'endettement de 147,5 % de son PIB. Sur ordre de Bruxelles, une purge sans précédent a été mise en œuvre : les retraites diminuées, les postes de fonctionnaires supprimés, les entreprises publiques stratégiques privatisées, tout cela au nom de la dette.

10 ans plus tard, le taux d'endettement est passé à 206,3 % du PIB.

Mais il est tout à fait possible de régler la dette.

Prenons deux autres exemples :

- L'Islande, en 2008, refuse unilatéralement la dette à l'égard des banques étrangères sous une forte pression populaire. Le gouvernement doit annuler la dette. Le pays ne s'est pas effondré !
- En Allemagne, en février 1953, un accord a annulé 50 % de la dette et les autres 50 % ont été répartis sur 30 ans. L'Allemagne est devenue la première puissance européenne.

Tout cela montre bien que des solutions peuvent être trouvées face à des situations d'urgence. Nous pouvons sortir de ce système. Aucun scénario n'est écrit d'avance. Il existe bien une alternative à la domination de la finance. Pour cela, il est indispensable que la volonté populaire s'exprime, comme en Islande en 2008, obligeant les femmes et les hommes politiques à la mettre en œuvre



Michel Chabasse (UCR Actualités)

Sacrifices économiques dûs à la crise



8 MARS 2025

POUR L'ÉGALITÉ, POUR LES DROITS DES FEMMES AUJOURD'HUI ET DEMAIN



LE 8 MARS, FEMMES RETRAITÉES:

Nous manifestons pour le droit à une retraite digne !

Il faut en finir avec les faibles pensions pour les femmes.

En 2025, les femmes touchent, en moyenne, une retraite inférieure de 38 % à celle des hommes. 40 % d'entre nous ne perçoivent pas une retraite à taux plein.

Et près de la moitié d'entre nous perçoit une retraite inférieure à 1 000 € brut !

OUI, au XXI^e siècle, c'est ainsi que les femmes retraitées vivent !

Nos retraites sont la conséquence des inégalités vécues au travail

Nombre d'entre nous ont touché le Smic tout au long de leur carrière, ont cessé ou réduit leur temps de travail pour élever leurs enfants ou s'occuper de personnes en perte d'autonomie.

Nombre d'entre nous ont subi des temps partiels imposés (aujourd'hui encore, 81 % des temps partiels sont occupés par des femmes !), des petits contrats, des périodes de chômage... avant de prendre notre retraite.

Parmi les retraité-es né-es en 1950, 32 % n'étaient plus en emploi au moment de prendre leur retraite, 62 % sont des femmes !

Nous avons été nombreuses à travailler dans les métiers dits féminisés (métiers du soin et du lien, du commerce...) : métiers sous-payés, aux conditions de travail difficiles et invalidantes...

Les femmes âgées, souvent isolées, renoncent aux soins avec des restes à charge trop important et des mutuelles trop chères.

Nous manifestons en solidarité :

Avec les femmes au travail et celles qui voudraient trouver un emploi, pour mettre fin à la double peine qui frappe encore les femmes.

Petits salaires et carrières hachées = petites retraites

Il y a urgence à augmenter les petites retraites quand 37 % des retraité-es soit près de 6 millions sont bénéficiaires d'un minimum de pension : Le Minimum contributif (Mico) pour les retraité-es du secteur privé, Le Minimum garanti (Miga) pour celles et ceux de la Fonction publique.

Nous manifestons pour revendiquer :

- Une augmentation immédiate de 300 € de ces minimums contributif ou garanti
- Une augmentation de toutes les retraites de 10 %
- L'indexation des pensions sur le salaire moyen
- Le rétablissement de la péréquation salaires/retraites, supprimée par la réforme Fillon de 2003, pour les retraité-es de la Fonction publique et des régimes spéciaux
- Des moyens pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes avec une prise en compte spécifique des violences faites aux femmes âgées
- Des Services publics accessibles à toutes et tous

**LE 8 MARS, on se donne rendez-vous
le 20 mars, avec l'ensemble
des organisations syndicales
et associations de retraité-es,
pour exiger une Sécurité sociale
intégrale, les moyens pour se soigner,
pour vivre dignement sa retraite !**

**LE 8 MARS,
nous défendons
notre Sécurité
sociale menacée
par les milliards
d'exonérations de
cotisations sociales**



Le 8 Mars: Rassemblements

Caen: 15h Devant Monoprix

16h Place Bouchard

18h Place Saint Sauveur

Lisieux: 11h Place François Mitterrand

Le 20 mars 2025

LES RETRAITÉ·ES SE MOBILISENT POUR RECONQUÉRIR LA SÉCURITÉ SOCIALE



Il y a 80 ans en octobre 1945 au sortir de la Seconde guerre mondiale, Ambroise Croizat, ministre du Travail, crée la Sécurité sociale inspirée du programme du Conseil national de la Résistance.

À l'époque, l'objectif est de protéger la population des risques liés à la maladie, à l'invalidité, aux accidents du travail, voire au décès, mais aussi de permettre aux familles et aux retraité·es de vivre dignement. Grâce à la Sécurité sociale, basée sur les principes de solidarité et d'universalité, tous les citoyen·nes, quelle que soit leurs professions, leurs situations personnelles et financières sont protégé·es.

Dans un pays dévasté et exsangue au sortir de la guerre, le financement de la Sécurité sociale était assuré par le prélèvement de cotisations sociales sur le salaire.

Dès le début, bien que cela n'impacte en rien son patrimoine, le patronat a tenté de combattre l'idée de prélèvement pour financer la Sécurité sociale. Dès le départ il aurait préféré engranger plus de profit. Mais le rapport de force, 5 millions d'adhérent·es à la Cgt et son influence ont permis l'avancée sociale majeure du XX^e siècle en France.

La création de la Sécurité sociale a aussi été profitable pour les employeurs qui ont ainsi bénéficié d'une main d'œuvre en bonne santé, qui n'a pas à se soucier du lendemain, et donc plus productive.

Sans oublier que, depuis sa création, la Sécurité sociale a joué un rôle de solidarité et d'amortisseur social face aux crises économiques, boursières et sanitaires et a permis de faire progresser l'espérance de vie en bonne santé.

Mais l'obstination du patronat et des libéraux à se désengager de son financement collectif, basé sur les richesses créées par le travail, met en péril la Sécurité sociale et donc la santé et l'espérance de vie de la population. Ainsi l'insistance du patronat pour exiger des gouvernements la mise en place d'exonération de cotisations sociales des employeurs diminuent fortement les recettes : 656 milliards en cumulé depuis 1992.

Au fil des réformes régressives mises en œuvre depuis des années par les différents gouvernements, la part du financement par la cotisation sociale diminue au profit de l'impôt tel que la CSG supportée, surtout, par les salarié·es, les retraité·es et les privé·es d'emploi. La mise en œuvre des lois de financement de la Sécurité sociale depuis 1996 a conduit à gérer la Sécurité sociale non plus en fonction des besoins de la population mais en fonction de recettes prévisionnelles votées au parlement ou imposées par l'article 49.3.

LA SÉCU,
VITALE
POUR TOUTES
ET TOUS



Les premières conséquences sont la hausse du reste à charge pour la population des dépenses de santé (ticket modérateur), des franchises médicales, la remise en cause de la prise en charge à 100 % des Affections longues durées, le déremboursement de certains médicaments, un manque de médecins généralistes et spécialistes, un manque de moyens pour l'hôpital public, le gel des pensions de retraite...

Aujourd'hui, pour pouvoir se soigner mais aussi vivre décemment à la retraite, **les gouvernements inspirés par le patronat incite la population à se tourner vers le système assurantiel privé** pour pouvoir se soigner, à capitaliser pour compléter sa pension de retraite.

Les désengagements de la Sécurité sociale et le reste à charge zéro impacte les prises en charge des complémentaires santé qui ne cessent d'augmenter leurs tarifs (entre 8 et 10 % en 2025).

700 000 retraité-es n'ont plus de complémentaires santé et 1,6 millions ne se soignent plus ou peu, pour des raisons de coût.

Aujourd'hui en France, 6^e puissance mondiale, l'espérance de vie en bonne santé recule.

Le patronat, les libéraux martèlent que la France n'aurait plus les moyens de financer une Sécurité sociale telle qu'elle a été créée.

Le pays en a les moyens, c'est juste une question de répartition des moyens financiers :

- 170 milliards d'euros d'aide aux entreprises
- 45 milliards d'euros d'aide pour le chômage partiel
- 80 milliards d'euros d'exonération de cotisation sociale sans contrepartie en 2024

Des sommes qui pourraient permettre de financer notre système de protection sociale et combler le déficit organisé de la Sécurité sociale qui est le résultat des politiques menées depuis des décennies. **Des sommes qui permettraient de répondre aux besoins de toute la population.**

Face à cette situation, l'UCR-CGT porte des revendications réalistes et atteignables :

- Une Sécurité sociale intégrale qui couvre l'ensemble des aléas de la vie de la naissance à la mort
- Un financement de la Sécurité sociale basée sur la cotisation sociale sur l'ensemble des revenus des salarié-es (salaire, intéressement, primes...) ainsi que les dividendes
- L'arrêt des exonérations de cotisations sociales
- La transformation de notre système de santé
- La création d'un pôle public du médicament permettant de réintégrer sur le territoire la recherche, la création, la tarification.

POUR L'UCR-CGT, LA SÉCURITÉ SOCIALE DOIT RETROUVER SES MISSIONS PREMIÈRES QUI SONT DE SÉCURISER ET PROTÉGER L'ENSEMBLE DES CITOYEN-NES CONTRE TOUS LES ALÉAS DE LA VIE.

L'UCR-CGT appelle toutes et tous les retraité-es à se mobiliser le 20 MARS sur tout le territoire pour exiger le DÉVELOPPEMENT de notre protection sociale, l'AUGMENTATION du pouvoir d'achat des retraité-es par la REVALORISATION des pensions de 10 % immédiatement et le RELÈVEMENT du MICO et du MIGA de 300 € pour les petites retraites.

A CAEN 11H00

**Rassemblement unitaire devant
l'Agence Régionale de Santé
Espace Claude Monet Place Jean Nouzille
(Quartier de la Guérinière)**